



# LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1<sup>er</sup> MARS 1985 — VOL. 4, NO 7

## PLACE AUX JEUNES UN PROGRAMME DE SUBVENTION ENCORE ACCESSIBLE

### LE PROGRAMME

Grâce à ce programme de subvention, le **Secrétariat à la jeunesse** veut donner l'occasion aux jeunes et à la population de souligner concrètement l'Année internationale de la jeunesse. Tous ceux et celles qui souhaitent participer à cet événement et mettre sur pied un projet dans leur milieu, pourront obtenir l'aide et le support des responsables du Secrétariat à la jeunesse (présentés) dans chacune des régions.

Le programme de subvention de l'Année internationale de la jeunesse (PAJ-85) s'adresse à des jeunes de 15 à 30 ans. Les projets présentés dans le cadre de ce programme doivent impliquer des jeunes dans toutes les étapes de réalisation et répondre aux

### objectifs suivants:

- Donner aux jeunes du Québec les moyens d'identifier et d'exprimer pleinement leur potentiel créateur et ce, en regard de la thématique de l'Année internationale de la jeunesse.
- Favoriser les efforts de prise de parole, de prise en charge et de responsabilisation des jeunes.
- Aider les jeunes à devenir des agents actifs de leur développement et de leur milieu.
- Susciter un intérêt profond et généralisé autour de la condition actuelle et future des jeunes.
- Favoriser le dialogue entre les jeunes et la société adulte.
- Contribuer à développer l'implication des jeunes dans les différentes sphères d'activités de la collectivité.

### QUI PEUT PRÉSENTER UN PROJET

Seule une corporation à but non lucratif peut soumettre un projet. Un groupe de jeunes, qui veut présenter un projet, peut le faire, s'il forme sa propre corporation à but non lucratif ou s'il s'associe à un organisme du même genre déjà existant. Une corporation qui a déjà reçu une subvention dans le cadre du programme (PAJ-85) ne peut présenter un autre projet.

### LES CATÉGORIES DE PROJETS

Trois (3) catégories de projets peuvent être subventionnées:

- **Projets régionaux:** des projets qui se déroulent à l'intérieur d'une région.
- **Projets nationaux:** des projets qui ont un impact dans plusieurs régions ou dans tout le Québec.
- **Projets internationaux:** des projets qui impliquent des échanges, des contacts, des coopérations entre jeunes Québécois et Québécoises et jeunes de l'extérieur du Québec.

### LA SÉLECTION DES PROJETS

Les projets régionaux sont

analysés par des **comités régionaux de sélection** composés de jeunes et d'adultes ayant une bonne connaissance de la situation jeunesse dans leur région.

Les projets nationaux et internationaux sont analysés par un **comité de sélection national** regroupant des représentants du Secrétariat à la jeunesse et de différents ministères du Gouvernement du Québec.

### LES ÉCHÉANCES

Il y a deux dates limites pour la remise des projets:

- la première est déjà passée.
  - Deuxième échéance: 15 avril 1985 à 17h
- Les projets reçus à cette date seront immédiatement étudiés par un comité de sélection.

### LA SUBVENTION

**Projet régional:** la subvention peut couvrir tout le budget prévu jusqu'à un maximum de 15 000\$ par projet.

L'appui financier et technique de partenaires du milieu, à un projet, constitue un bon atout.

**Projet national et international:** la subvention peut couvrir 50% du budget prévu jusqu'à un maximum de

50 000\$ par projet.

Les projets qui ne cadrent pas dans ces exigences mais qui présentent un intérêt exceptionnel peuvent être soumis au **Secrétariat à la jeunesse**.

*N.B. Une activité déjà subventionnée dans le cadre d'un programme régulier du Gouvernement du Québec ne peut être éligible.*

### SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS...

Vous pouvez obtenir plus d'information sur le programme de subvention en communiquant avec les responsables régionaux du **Secrétariat à la jeunesse** ou avec l'un ou l'autre des bureaux de **Communication-Québec** de votre région.

Si vous devez passer par l'interurbain pour les rejoindre, composez sans frais le numéro suivant: 1-800-463-5306. Si vous avez besoin d'un coup de main pour trouver dans votre milieu une corporation à but non lucratif intéressée à s'associer à votre projet ou si vous avez besoin d'information pour créer votre propre corporation, n'hésitez pas à contacter le ou la responsable du Secrétariat à la jeunesse de votre région.

### FÉLICITATIONS



Photo G. Giguère  
Une jeune gagnante de notre club de patinage artistique, a remporté une médaille d'argent lors de la finale régionale des jeunesses du Québec tenue à la fin de janvier. Félicitations Marie-Claude Jourdain.

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS

La Commission municipale des loisirs de l'Ancienne-Lorette travaille depuis l'automne à la production d'un **plan de développement en loisirs**. Avec l'aide de Mlle Huguette Caron, récréologue, la

travaux se font de façon satisfaisante, nous apprend le secrétaire de la commission et directeur des Loisirs, M. Camille Deschênes. On prévoit la publication du document pour la fin du mois de juin.

## SOMMAIRE

- Activités spéciales, Amphiglace ..... p. 2
- Offres d'emploi, Service des Loisirs ..... p. 2
- Corps de Cadets 2846 ..... p. 2
- État de la réglementation en cours ..... p. 3
- Ringuette ..... p. 3
- Recyclage ..... p. 4
- Activités diverses ..... p. 4

## LA MAISON DES JEUNES

### UNE RÉALITÉ DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE

#### OUVERTURE PROTOCOLAIRE ET OPÉRATION "PORTES OUVERTES"

La **Maison des Jeunes** est désormais tout ce qu'il y a de plus "ouverte", puisqu'après avoir connu son ouverture officielle le 7 janvier, elle vient d'avoir son "ouverture protocolaire" le samedi 23 février, suivie le lendemain d'une opération "portes ouvertes".

#### FRÉQUENTATION CROISSANTE

On sait que tous les jeunes

de 12 à 18 ans de l'Ancienne-Lorette et du Quartier Laurentien doivent se sentir bien-venus à la **Maison des Jeunes**. Lentement cette idée fait son chemin et le groupe des "habituels" s'élargit.

#### LIEU DE RENCONTRE ET DE PASSE-TEMPS

On se retrouve à la **Maison des Jeunes** pour "se rencontrer" et pour passer le temps: s'adonner à des **jeux de société**, jouer au ping-pong, au pool, écouter de la **musique**.

#### ATELIERS

Trois ateliers sont maintenant disponibles, où on peut apprendre à **faire des choses**. Ce sont: la **cuisine**, l'**esthétique** et la **menuiserie**.

L'éventail des activités ira sans cesse en s'élargissant, en se diversifiant. Ce sera au gré de l'imagination, des goûts et des ressources humaines disponibles.

#### LES MERCREDIS-CONFÉRENCES

Selon les demandes des jeunes et selon leur choix, des rencontres ont lieu le mercredi

soir avec des personnes ressources spécialement invitées pour échanger sur des sujets qui intéressent la jeunesse. Le premier conférencier a été un agent de police.

#### SÉCURITÉ

Pour éviter que des parents ne s'inquiètent pour leur enfant lorsque des "activités de masse" ont lieu à la **Maison des Jeunes**, une entente a été conclue avec la police locale, qui assure en ces occasions une présence particulière.

## RAPPEL HISTORIQUE

Une fois les Hurons démenagés là où ils sont maintenant, comme les paroissiens de l'Ancienne-Lorette se trouvaient à hériter d'une église et d'un presbytère tout construits, les marguilliers promirent aux Jésuites "que tous et chaque habitant de ladite paroisse fourniraient par reconnaissance... chacun quatre journées de travail pendant cet hiver au commencement du carême sans discontinuer pour livrer aux dits Pères un logement de pièces sur pièces, de trente-cinq pieds de long sur 24 de large et dix de carré avec le comble pour servir de chapelle à la mission des Hurons...". On appellerait cela en langage de pastorale moderne: un carême de partage.

Source: L'Ancienne-Lorette, par Lioud Allard

## OFFRES D'EMPLOIS SERVICE DES LOISIRS

### EMPLOYÉS OCCASIONNELS À L'ENTRETIEN DES TENNIS

Nombre d'emplois: 2  
Durée: 18 semaines à partir du début mai  
Salaire: Salaire minimum  
Exigences: Résident de l'Ancienne-Lorette  
16 ans  
Bonne capacité physique  
Être disponible

### EMPLOYÉS OCCASIONNELS À LA SURVEILLANCE

Nombre d'emplois: 2  
Durée: 17 semaines à partir du début mai  
Salaire: Salaire minimum  
Exigences: Résident de l'Ancienne-Lorette  
18 ans  
Bonne capacité physique  
Être disponible

### EMPLOYÉS OCCASIONNELS À L'EMBELLEMENT

Nombre d'emplois: 4  
Durée: 10 à 18 semaines à partir du début  
d'avril  
Salaire: Salaire minimum  
Exigences: Résident de l'Ancienne-Lorette  
16 ans  
Bonne capacité physique  
Être disponible

### EMPLOYÉ OCCASIONNEL À L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Nombre d'emploi: 1  
Durée: 16 semaines à partir du début mai  
Salaire: Salaire minimum  
Exigences: Résident de l'Ancienne-Lorette  
16 ans et plus  
Bonne capacité physique  
Être disponible

Pour toutes les offres d'emplois, les demandes  
devront parvenir au Directeur général, Hôtel de Ville,  
1575 Turmel, Ancienne-Lorette.

Pour toute information supplémentaire, communi-  
quez avec Monsieur Roger Girard, Régisseur aux équi-  
pements, au 871-2424.

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

### Un poste à combler

Toute personne désireuse de faire partie du  
Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de  
l'Ancienne-Lorette doit faire part de son désir, par  
écrit, d'ici au plus tard le vendredi 15 mars 1985 à  
17h à:

Monsieur Michel Dagenais, ing.  
Directeur général  
Ville de l'Ancienne-Lorette  
1575, rue Turmel  
Ancienne-Lorette  
G2E 3J5

### CONDITIONS D'ACCEPTATION:

- Avoir 18 ans et plus
- Résider sur le territoire de la municipalité
- Accepter d'y oeuvrer bénévolement

Le Comité consultatif tient régulièrement deux  
réunions mensuelles soit les premier et troisième  
mercredis à 19h.

## LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE ÉCHO

Un règlement a été adopté par le Conseil lors de  
la séance du 5 février à l'effet de réduire la limite  
de vitesse à 40 km à l'heure sur la rue Écho. Toute-  
fois ce règlement n'entrera en vigueur qu'avec  
l'approbation du ministère des Transports. Un  
avis sera publié en temps opportun.

## ACTIVITÉS SPÉCIALES AMPHIGLACE

(dans le cadre des semaines de relâche scolaire)

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
| LUNDI: 4 mars     | 10h00 à 11h30<br>14h00 à 15h30                  | Hockey libre (élémentaire)<br>Hockey libre (secondaire)  |
| MARDI 5 MARS:     | 10h00 à 11h00<br>11h00 à 12h00                  | Hockey libre (élémentaire)<br>Hockey libre (secondaire)  |
| MERCREDI 6 mars:  | 10h00 à 11h30<br>13h00 à 15h00                  | Hockey libre (tous)<br>Patinage parents et petits<br>(enfants du pré-scolaire accompagnés d'un parent) |
| JEUDI 7 mars:     | 10h00 à 11h00<br>13h30 à 15h00<br>15h00 à 16h20 | Hockey libre (élémentaire)<br>Patinage libre (tous)<br>Hockey libre (secondaire)                       |
| VENDREDI 8 mars:  | 10h00 à 11h30<br>13h00 à 14h30<br>14h30 à 16h00 | Hockey libre (élémentaire)<br>Patinage libre (tous)<br>Hockey libre (secondaire)                       |
| LUNDI 11 mars:    | 10h00 à 11h30                                   | Hockey libre (C.E.G.E.P.)  |
| MARDI 13 mars:    | 15h00 à 16h20                                   | Hockey libre (C.E.G.E.P.)  |
| VENDREDI 15 mars: | 13h30 à 15h00                                   | Hockey libre (C.E.G.E.P.)  |

N.B.: Toutes ces activités seront encadrées par des animateurs.

### POUR LE HOCKEY LIBRE LE CASQUE ET LES GANTS SONT OBLIGATOIRES

Ces activités s'adressent uniquement aux résidents de l'Ancienne-Lorette et spécifiquement pour les clientèles  
mentionnées.

Pour de plus amples informations: SERVICE DES LOISIRS

YVAN LACHEVROTIÈRE  
Coordonnateur aux programmes  
Tél.: 871-3434

## IMPORTANT POUR LES SPORTIFS

### INSCRIPTIONS

LES 2 ET 3  
AVRIL 1985

— BASEBALL

— TENNIS

— SOCCER

## CORPS DE CADETS 2846 DE L'ANCIENNE-LORETTE RÉCIPIENNAIRES DU PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG



Le jeudi 24 janvier dernier, le maire Émile Loranger remettait à la cadette Martine Duquet et la  
cadette Myriam Hardy le prix de bronze du programme du duc d'Édimbourg, pour leur parti-  
cipation aux activités reconnues par ce titre. Dans l'ordre habituel on reconnaît: le capitaine  
Jacques Hamel, commandant, cadette Martine Duquet, M. Tom Tessier, directeur régional de  
la Ligue des cadets de l'Armée, M. Émile Loranger, maire de l'Ancienne-Lorette, M. Philippe  
Poirier, président du comité des parents, cadette Myriam Hardy, le capitaine C. Villemaire, of-  
ficier des cadets du secteur (Québec).

## UN LORETTAIN SCULPTEUR SUR NEIGE REMPORTE LE TROPHÉE D'OR EN ITALIE

Michel Turcotte, un St-Olivier, faisait partie de Cortina D'Ampezzo, en international de sculpture sur neige, et l'équipe s'est vu décerner le trophée d'or et le trophée d'argent pour une sculpture dont le sujet était: la chasse-galerie. L'oeuvre représentait un canot et ses occupants passant dans le ciel au-dessus d'un clocher. Le trophée d'or traduit le vote du public, alors que le trophée d'argent exprime le premier choix du jury. C'est donc un succès total que remporte l'équipe québécoise, dont les autres membres sont: Raymond St-Laurent, de Beauport, un pionnier de la sculpture sur neige, et Michel Lepire de Lac St-Charles. Un relationniste les accompagnait.



Michel Turcotte au sommet du Todana di Mezzo, dans les Dolomites ou Alpes dolomitiques, dans le Tyrol italien.

On se souvient que Michel Turcotte nous avait représentés en Finlande en 1982 et au Japon en 1984. Bravo à notre merveilleux sculpteur!

# ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION EN COURS

## NOTE IMPORTANTE

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement et qui sont généralement publiés dans le journal "L'APPEL" ou, occasionnellement, dans le Journal de Québec.

## RÈGLEMENTS

Actuellement, il est possible de faire état des règlements suivants:

### 1. Règlement V-815-85

Ce règlement a été adopté lors de la séance du 5 février 1985. Il a pour but de modifier le règlement de construction et de zonage V-750-83 en ce qui concerne le zonage des lots 130-4-20-2 et 130-4-P afin que ces lots soient inclus dans la zone résidentielle R-A/B<sub>68</sub> (angle des rues du Vison et du Moulin). La consultation publique pour ce règlement a été fixée par le Conseil aux 19 et 20 mars 1985, entre 9h et 19h, à l'hôtel de Ville.

### 2. Règlement V-815-85

Ce règlement a également été adopté le 5 février 1985 et il modifie l'article 59 du règlement de circulation et de stationnement V-701-82 afin d'abaisser de 50 km/heure à 40 km/heure la limite de vitesse sur la rue Écho.

### 3. Règlement V-817-85

Ce règlement a également été adopté le 5 février 1985 et il a pour effet d'abroger le règlement V-486 de sorte que dorénavant, il ne sera plus nécessaire d'obtenir un permis pour quiconque exploite une salle de danse ou organise une soirée de danse.

### 4. Règlement V-818-85

Le règlement V-818-85 a été adopté lors de la séance tenue le 5 février 1985 et il modifie les articles 11 et 17 du règlement V-523 afin de réviser les tarifs applicables pour les compteurs d'eau et pour les travaux de raccordement au service d'aqueduc.

En conséquence, le coût d'installation d'un compteur d'eau passe de 1255 à 1505 alors que le coût des travaux que la Ville peut être appelée à effectuer pour raccorder un terrain au service d'aqueduc passe de 3005 à 4005.

Dans un cas comme dans l'autre, s'il y a excédent de coût, cet excédent est à la charge de celui qui requiert l'exécution des travaux.

### 5. Règlement V-819-85

Ce règlement a été adopté lors d'une séance spéciale tenue le 11 février 1985 et concerne l'ouverture et la construction de nouvelles rues à l'intérieur de la municipalité.

Ce règlement prévoit toutes les règles qu'un promoteur doit respecter au moment où il présente un projet de règlement à l'intérieur duquel une ou des rues est/sont prévues(s).

Dans ce principe, le règlement prévoit que la totalité des coûts est à la charge du promoteur, principe qui existait dans la réglementation antérieure, du moins à peu de chose près.

### 6. Projet de règlement (zone R-A/B<sub>44B</sub>)

Lors de la séance tenue le 5 février dernier, ce projet de règlement a été approuvé par l'entremise de la résolution 85-34 et prévoit de modifier le règlement de construction et de zonage V-750-83 en ce qui concerne la superficie des cours arrière des lots 243-313 et 243-214 situés dans la zone R-A/B<sub>44B</sub> (entre les rues Guévremont et St-Alphonse) afin que la superficie de la cour arrière soit au moins égale à 16% de la superficie totale du terrain, une distance minimale de quinze (15) pieds devant être respectée entre le mur arrière de l'habitation et la ligne arrière du lot.

L'assemblée publique de consultation pour ce projet de règlement a été fixée par le Conseil au 28 février 1985, à 18h30, à l'hôtel de Ville.

### 7. Projet de règlement (zone R-B<sub>2</sub>)

Lors de la séance tenue le 5 février 1985, ce projet de règlement a également été approuvé par l'entremise de la résolution 85-35 et prévoit modifier le règlement de construction et de zonage V-750-83 afin d'agrandir la zone commerciale C-C<sub>3</sub> à même une partie de la zone multifamiliale R-B<sub>2</sub> de manière à y inclure en entier le lot 141-22 situé sur

la rue Notre-Dame, près de l'intersection formée par la rue Notre-Dame et le boulevard Wilfrid-Hamel.

Date de l'assemblée publique de consultation: 28 février 1985 à 18h30.

### 8. Projet de règlement (zone 1-C<sub>1</sub>)

Ce projet de règlement a été approuvé lors de la séance du 19 février 1985 et prévoit de modifier le règlement V-750-83 (construction et zonage) afin de prévoir de nouvelles dispositions en ce qui a trait à l'émission des permis pour les zones de type C-C ainsi que pour les zones 1-B<sub>2</sub>, 1-C<sub>1</sub> et 1-C<sub>2</sub>, ces zones étant situées en bordure de la route de l'Aéroport.

En conséquence, pour les terrains qui sont desservis par le service municipal d'aqueduc mais non desservis par un service d'égout sanitaire, il sera possible d'obtenir un permis de construction, sujet cependant à ce que le terrain soit pourvu d'une installation septique adéquate.

L'assemblée publique d'information sur ce projet de règlement a été fixée par le Conseil au 18 mars 1985, à 19h.

### 9. Projet de règlement (zone C-B<sub>1</sub>)

En date du 19 février dernier, ce projet de règlement a été approuvé dans le but de modifier le règlement de construction et de zonage V-750-83 afin d'agrandir la zone C-B<sub>1</sub> à même une partie de la zone R-C<sub>2</sub> en y ajoutant en totalité le lot 142-1-1-1 situé à l'arrière de la résidence funéraire J. Léo Bédard sur la rue Notre-Dame.

L'assemblée publique d'information sur ce projet de règlement a été fixée par le Conseil au 18 mars 1985, à 19h.

### 10. Projet de règlement (zone R-A/B<sub>16</sub>)

En date du 19 février dernier, ce projet de règlement a été approuvé dans le but de modifier le règlement de construction et de zonage V-750-83 afin que la zone résidentielle R-A/B<sub>16</sub> soit agrandie afin d'y inclure une partie des terrains de la zone publique P-B<sub>3</sub>, soit la totalité de ceux situés au nord de la rue St-Paul.

L'assemblée publique de consultation pour ce projet de règlement a été fixée par le Conseil au 18 mars 1985, à 19h.

### 11. Avis de motion — Service d'égout

Lors de la séance tenue le 5 février dernier, l'avis de motion 1055 a été donné dans le but de présenter un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 66 et ses amendements en ce qui concerne le tarif de compensation pour le service d'égout.

Cet avis de motion remplace l'avis de motion 1050 qui avait été donné lors de la séance du 15 janvier 1985.

### 12. Avis de motion — Contrôle intermédiaire

En date du 13 mars 1984, le Conseil avait adopté le règlement V-778-84.

En parallèle avec l'élaboration du plan d'urbanisme, ce règlement avait pour effet de placer une partie des territoires non développés sous le contrôle intermédiaire, c'est-à-dire que la majeure partie des terrains situés dans les secteurs nord-est et nord-ouest de la municipalité était sous l'effet d'un gel, soit pendant toute la période d'élaboration du plan d'urbanisme.

L'avis de motion qui a été donné lors de la séance du 19 février 1985 permettra au Conseil d'adopter un règlement modifiant ledit règlement V-778-84 afin de prévoir que certains terrains qui ne sont pas soumis au contrôle intermédiaire pourront faire l'objet d'un permis de construction même s'ils ne sont pas pourvus d'un service d'égout sanitaire, une installation septique adéquate devant être mise en place.

Ces terrains sont ceux situés dans les zones de type C-C ainsi que les zones 1-B<sub>2</sub>, 1-C<sub>1</sub> et 1-C<sub>2</sub>.

Pour toute information additionnelle concernant l'un ou l'autre de ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du Greffe au numéro 872-9811.

ANCIENNE-LORETTE, CE 20 FÉVRIER 1985.

Le greffier et conseiller juridique,  
Gabriel Michaud, R.L., o.m.a.

## RINGUETTE... RINGUETTE... RINGUETTE... NOS BELLES JR POUR REPRÉSENTER LA RÉGION DE QUÉBEC À DOLBEAU

Enfin un sport d'équipe féminin!

C'est la première année que formation "Belles Junior" existe à l'Ancienne-Lorette. Auparavant, nous étions classées par catégorie d'âge: les petites (7 à 10 ans) et les Debs (18 ans et plus). Cette année, il y a une nouvelle catégorie qui comprend des filles de 13 et 14 ans. Ce sont les "Belles Junior". Nous péferons jouer avec des filles de notre âge!

Connu par peu de gens, ce sport féminin qu'est la ringuette nous apporte bien des joies; pour certains, la ringuette est un divertissement, tandis que pour d'autres, c'est une façon de connaître de nouvelles personnes. Mais... demeure tout de même

un jeu d'équipe. On trouve ça l'"fun" de s'être classées finalistes aux éliminatoires de la Rive-Sud, pour les jeux du Québec qui se dérouleront à

Dolbeau (Lac St-Jean) du 1<sup>er</sup> au 10 mars 1985.

Félicitations à nos entraîneurs, Gilles Côté et Marc Drolet, et à notre marraine



1<sup>ère</sup> rangée: Nancy Nadreau, Melva Davis, Marie-Jo Tremblay, Brigitte Chaudonnet, Kathleen McGrath, Annie Leblanc, Marie-Josée Gillman et Nathalie Garnau. 2<sup>e</sup> rangée: Gaston Gagné (prés. de la Ligue régionale de ringuette), Gilles Côté (entraîneur), Manon Drolet, Nathalie Roberge, Doris Gagné, Sonya Bilodeau, Sandra McGrath, Julie Morel, Marie Côté (marraine) et Marc Drolet (entraîneur).

Marie Côté, pour le magnifique travail qu'ils ont accompli pour nous et pour l'incroyable patience dont ils font preuve envers nous. Merci également aux parents et amis qui nous ont supportés tout au long des éliminatoires.

Nous tenons de plus à ex-

primer notre gratitude envers les organisateurs du tournoi Bantam, qui ont bien voulu nous consacrer 15 minutes de leur temps pour la présentation de notre équipe sur la glace. Longue vie à la ringuette!

Kathleen McGrath  
Marie-Jo Tremblay  
Manon Drolet

Toutes filles désireuses de pratiquer la ringuette pour la prochaine saison, pourront avoir de l'information en téléphonant à: Gaston Gagné, responsable du recrutement. Téléphone: 872-1407

## EMBELLISSEMENT UNE AUTRE ÉTAPE DÉTERMINANTE

Grâce à l'octroi d'une subvention de 31 200\$ dans le cadre du programme Canada au travail, le Comité d'embellissement de la ville de l'Ancienne-Lorette sera en mesure de

poursuivre l'effort entrepris l'an passé et de faire franchir au programme une étape déterminante. En effet, cette subvention permet d'envisager pour un avenir pas trop lointain

le moment où le plan d'aménagement sera pratiquement terminé. Alors il ne restera plus qu'à entretenir tout en apportant des améliorations mineures.

## LES OUTILS DU BÉNÉVOLE UN DOSSIER DE FORMATION

Le dossier intitulé LES OUTILS DU BÉNÉVOLE se compose de 14 guides qu'on peut acheter soit séparément, soit réunis en un recueil. Les sujets traités sont les suivants: 1. Les intervenants en loisir; 2. L'incorporation; 3. Les procédures d'assemblée; 4. Les aspects légaux; 5. Le recrutement et la motivation des bénévoles; 6.

Planification d'un programme d'activité; 7. L'animation; 8. Le leadership; 9. Le processus de résolution de problèmes; 10. Le financement; 11. La comptabilité; 12. L'acquisition et la gestion des ressources matérielles; 13. La gestion du personnel rémunéré; 14. L'information et la publicité. Cet ouvrage est une ini-

tiative des Services des Loisirs de plusieurs villes réunies, dont l'Ancienne-Lorette, en collaboration avec le Conseil des Loisirs, région de Québec. C'est d'ailleurs là qu'il faut s'adresser pour l'obtenir: 1990 boul. Charest ouest, bureau 224, Ste-Foy, G1N 4K8. Tél.: 681-0621.

## BÉNÉVOLES DEMANDÉS

Bénévoles demandés pour faire partie de l'équipe de Sauvetage de la Ville de l'Ancienne-Lorette.

Personne qui est âgée de plus de dix-huit (18) ans et possédant une excellente santé. Elle sera capable d'oeuvrer dans plusieurs disciplines du domaine d'urgence, sur le territoire de la municipalité et sous différentes conditions climatiques.

Les personnes intéressées, devront faire parvenir leur demande par écrit accompagnée d'un curriculum vitae à:

Mesures d'Urgence Municipales  
à/s Jacques Gosselin, dir. 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette, Qué., G2E 3J5

## POURQUOI ACHETER, SI C'EST POUR JETER?

Avez-vous remarqué qu'un nouveau contenant a envahi les allées des épiceries, principalement dans la section des jus de fruits? En fait, vous avez probablement acheté, sans réaliser que ce petit contenant d'apparence banale pouvait nuire à l'environnement.

Plusieurs marques connues de jus ont en effet décidé d'opter pour le "tetrapak", ce contenant carré, souvent muni d'une paille, elle-même emballée

dans un pastique, petit contenant **malheureusement** pratique dans les boîtes à lunch.

Pourquoi parler de cet emballage? Les Loretains ont certainement compris que pour recycler un contenant, il faut que ce dernier ne soit fabriqué que d'un seul matériel. Le "tetrapak" est fait de trois matériaux, inséparables (c'est là le hic!): le plastique, le carton glacé et l'aluminium. Que peut-on faire d'un tel contenant?



Absolument rien. Vous l'achetez, vous buvez, et vous jetez. À l'heure où on commence à peine à s'éveiller aux dangers d'une trop grande consommation, voilà que les compagnies produisent des principes fondamentaux. Encore une fois, c'est au consommateur de faire un choix judicieux, d'acheter plus que l'image d'un produit, de protéger l'environnement. **CHOISISSEZ LE RECYCLABLE!**

## LES MAINS D'ARTS

Activité du mois de mars 1985

Enfin des activités socio-culturelles à l'Ancienne-Lorette.

Le 4 février dernier, une soixantaine de personnes ont assisté à l'Atelier donné par l'Aquarelliste Jacques Hébert. Tout le monde en a trouvé pour son compte, même que Madame Pierrette Blouin est repartie avec la pièce, suite à un tirage.

Toujours dans le cadre de nos activités, nous avons aussi des invités de marque au mois de mars. En premier lieu, vous êtes invités à venir rencontrer Madame Thérèse Desjardins, le 4 mars, qui nous donnera une démonstration de peinture sur soie.

Par la suite, le 28 mars,

nous recevrons Monsieur Germain Laroche, artiste-peintre, bien connu de la population de l'Ancienne-Lorette, puisque ce dernier fut professeur des loisirs, il y a quelques années.

Comme à la première rencontre, il y aura tirage d'une pièce exécutée par ces artistes invités.

À noter que ces activités culturelles se tiennent à leur date respective à la Salle du Conseil de Ville, 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette.

Prix d'entrée: pour les membres \$2.00, pour les non-membres \$5.00.

Pour informations: 872-1066.



## SOIRÉE BAVAROISE

Le Comité Féminin des Chevaliers de Colomb de l'Ancienne-Lorette vous invite à une soirée bavaroise le samedi 23 mars 1985 à 20h30, à la salle des Chevaliers de Colomb, 1300 de la Hutte, Ancienne-Lorette.

Orchestre Bavarois

Prix de présence

Admission: \$5.00 par personne

S'adresser à: Léo Lindeau, 872-0544

Raymonde Beaumont, 872-1776

Lise Guillemette, 872-9614

Jacqueline Lehoux, 872-9518

## FEMMES, VOTRE COEUR EST-IL EN SANTÉ?

L'AFEAS de l'Ancienne-Lorette invite à son café-rencontre les femmes qui s'intéressent à la santé de leur cœur.

Le 20 février à 20h, au sous-sol de l'église, un médecin fera un exposé sur les maladies cardio-vasculaires et sur la façon de les prévenir.

## MARS À L'ANCIENNE-LORETTE

- 4: Les Mains d'Arts: Démonstration de peinture sur soie. Salle du Conseil, 1575 rue Turmel.
- 5: Réunion du Conseil de Ville à 20h.
- 8: Journée des femmes au CLSC Laurentien.
- 13: Assemblée mensuelle du Cercle de Fermières à 19h30.
- 12: À 19h30. Sacristie. Soirée d'information sur les coopératives par Les Coopérants.
- 19: Défilé de mode. Salle des Chevaliers de Colomb, à 20h.
- 19: Réunion du Conseil de Ville à 20h.
- 20: Café-rencontre de l'AFEAS, au sous-sol de l'église, à 20h.
- 23: Soirée bavaroise. Salle des Chevaliers de Colomb, à 20h30.
- 28: Les Mains d'Arts: Invité: l'artiste-peintre Germain Laroche. Salle du Conseil, 1575, rue Turmel, à 20h.

## DÉFILÉ DE MODE

Le Comité Féminin des Chevaliers de Colomb de l'Ancienne-Lorette vous présente un défilé de mode printemps-été le mardi 19 mars 1985 à 20h à la salle des Chevaliers de Colomb, 1300 de la Hutte, Ancienne-Lorette.

Admission: \$4.00 par personne

Prix de présence

Café en fin de soirée

Cartes disponibles: 872-9828, 872-9614, 872-1776

## ORGANISMES RÉCRÉATIFS

|                         |                     |          |
|-------------------------|---------------------|----------|
| Ballet Classique:       | Alice Therrien      | 872-4528 |
| Baseball des Jeunes:    | Claude Drolet       | 872-1092 |
| Cadets:                 | Philippe Poirier    | 871-4552 |
| Club photos Anc.-Lor.:  | Clément Falardeau   | 872-1774 |
| Scouts et guides,       |                     |          |
| 19e groupe:             | Jacques Larivière   | 872-4537 |
| G.E.C.C.:               | Pauline Labbé       | 871-4588 |
| Groupe Aventure-nature: | Françoise Pelletier | 871-4679 |
| Hockey mineur:          | Paul-H. Angers      | 871-3162 |
| Miatral:                | Serge Morel         | 872-2041 |
| Patinage artistique:    | André Drouin        | 872-3440 |
| Patinage sportif:       | Denis Olivier       | 871-5521 |
| Pétanque:               | Réal Laurin         | 872-9284 |
| Ringuette:              | Carroll Gagné       | 872-9917 |
| Rythmo-Son:             | Gilles Pageau       | 872-3347 |
| Séminaires (Les):       | André Laroche       | 872-6431 |
| Soccer:                 | Claude Tardif       | 872-4379 |
| Tennis:                 | Richard Langlois    | 872-1107 |

## ORG. PARA-MUNICIPAUX

|  |                       |          |
|--|-----------------------|----------|
| Ambulance St-Jean:   | Robert Bouchard       | 872-6241 |
| AFEAS:   | Gaëlle Cantin Tessier | 872-2118 |
| Agri O'Or:   | Edna Mackenzie        | 872-9903 |
| Associations Locataires  |                       |          |
| Place des Pionniers:   | Roland Lachère        | 872-8419 |
| Cercle de Fermières:   | Madeleine Cloutier    | 872-4370 |
| Chambre de Commerce  | Gilles Lamontagne     | 872-7874 |
| Chevaliers de Colomb:  | Jacques Beaumont      | 872-1776 |
| C.L.S.C. Laurentien:   | Rene Laverdière       | 872-0881 |
| Club Richelieu:  | Antoine Hamel         | 872-7046 |
| Filles d'Isabelle:   | Lucille Martin        | 843-8889 |
| Les Mains d'Arts (Artistes et artisans de l'Ancienne-Lorette): | Nicole Mabeux         | 872-3885 |
| Mouvement Couple et Famille:                                   | Michel et Gabrielle   |          |
| Parents-Séjours:   | Rachelée              | 871-1694 |
| Service d'entraide:  | Michelle Joly         | 872-4341 |
| Raison de Soirée:  | Lise Simard           | 872-9447 |
| St-Vincent-de-Paul:  | Madeleine Gosselin    | 872-3122 |
| Tennis Bastam:   | Guy Lacroix           | 872-9035 |

## BERGES NEUVES

VOS SUGGESTIONS...

Dans le cadre du programme de subvention BERGES NEUVES, toute personne désireuse d'apporter des suggestions ou commentaires en vue d'améliorer et/ou d'aménager les rives de la rivière Lorette, est priée de les faire parvenir à monsieur Camille Deschênes, secrétaire du Comité d'embellissement, Hôtel de ville de l'Ancienne-Lorette, 1575, rue Turmel, G2E 3J5.

Ce programme permettra à la Ville de toucher éventuellement des subventions importantes pour améliorer l'environnement de la municipalité.

## LE 8 MARS AU CLSC LAURENTIEN

À l'occasion de la journée des femmes, le Centre local de services communautaires Laurentien, en collaboration avec différents organismes de la région, offre à toutes les femmes de multiples activités toutes plus intéressantes les unes que les autres. Visionnement de vidéo, ateliers d'échange et de discussion, kiosques d'information et bien d'autres choses encore! Surveillez de près la programmation complète de cette journée dans les médias locaux.

Une belle occasion de se divertir tout en s'informant! On vous attend en grand nombre!

## SERVICES MUNICIPAUX

|                                 |  |          |
|---------------------------------|--|----------|
| Directeur Général:              | Michel Dagenais, ing.                    | 872-9811 |
| Greffier et Contentieux:        | Me Gabriel Michaud                       | 872-9811 |
| Cour Municipale:                | Mme Monique Mignault                     | 872-9811 |
| Trésorerie:                     | Gilles Kirouac                           | 872-9811 |
| Urbanisme:                      | Claude Raité                             | 872-9811 |
| Travaux Publics:                | Armand Gagné                             | 872-7007 |
| Police et Pompiers:             | Réal Murray                              | 872-9818 |
| Contrôle des chiens:            | S.P.A. (Société protectrice des animaux) | 527-9104 |
| Ambulance:                      | Réal Murray                              | 872-9818 |
| Loisirs:                        | Camille Deschênes                        | 871-3434 |
| O. M. H.:                       | Marcel Godin                             | 872-3544 |
| Équipe de Sauvetage:            | Jacques Gosselin                         | 872-2913 |
| Bureau des organismes de glace: |  | 871-6935 |

## CONSEIL MUNICIPAL

|                               |  |          |
|-------------------------------|--|----------|
| MAIRE:                        |  |          |
| Émile Loranger                |  | 872-4004 |
| CONSEILLERS:                  |  |          |
| Quartier St-Jacques           |  |          |
| Sylvie Laflamme               |  | 872-4949 |
| Quartier Notre-Dame           |  |          |
| Léo Carreau                   |  | 872-7957 |
| Quartier 3 (St-Paul)          |  |          |
| André Côté                    |  | 872-9670 |
| Quartier 4 (St-Olivier)       |  |          |
| Michel Lacroix                |  | 872-2259 |
| Quartier 5 (St-Jean Baptiste) |  |          |
| Carole Gagné                  |  | 871-5943 |
| Quartier 6 (Des Pins)         |  |          |
| Jacques Fauchon               |  | 872-3277 |



LE LORETTAIN

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.

IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québec Inc.

ISSN-0822-7888